

# Gouvernance économique transfrontalière

Le développement économique transfrontalier est le fait d'une multitude d'acteurs, publics/parapublics/privés, collectifs/individuels, nationaux/transfrontaliers/internationaux : entreprises, clusters/pôles de compétitivité, organisations patronales, centres de recherche, universités, collectivités territoriales, chambres consulaires, agences de développement, etc., fortement hétérogènes dans leurs fonctions, leurs intérêts, leurs modes de fonctionnement, etc. Leurs interactions sont également multiples, notamment du fait des organisations administratives et territoriales propres à chaque État, elles-mêmes mouvantes au fil des réformes (transferts de compétences, créations/fusions/disparitions, etc.).

## IDENTIFIER LES ACTEURS

Coopérer entre acteurs économiques n'est pas un comportement forcément naturel ; il l'est encore moins en présence d'une frontière. L'absence de données statistiques transfrontalières uniformisées et la méconnaissance des écosystèmes du développement économique de l'autre côté de la frontière constituent un frein majeur à la coopération.

L'asymétrie des compétences et des modes de décision existant entre États à organisation centralisée (France) et fédérée (Allemagne, Belgique, Suisse, etc.) et plus généralement les différences de cultures (administratives, juridiques, techniques, etc.), impliquent pour les acteurs de se connaître et d'identifier les porteurs des compétences qu'ils considèrent nécessaires à la mise en œuvre d'actions pour le développement économique transfrontalier.

En d'autres termes, il s'agit d'identifier ses homologues dans le système économique voisin. Ce premier travail de cartographie des acteurs et des fonctions, doublé d'un exercice de compréhension mutuelle des habitudes et logiques d'action, constitue donc un préalable à l'initiation d'un partenariat économique transfrontalier et un « apprentissage continu » en raison des réformes institutionnelles et territoriales. Les recommandations opérationnelles précisées dans le guide traitant des partenariats en matière de développement économique détaillent ce point.

Coopérer est un processus ; c'est une décision qui répond à une logique de construction progressive, à deux échelles : nationale, puis transfrontalière.



Projet InnovARC, sur le territoire de l'Arc jurassien franco-suisse